



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

examens et concours

Question écrite n° 30218

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la mise en place des détecteurs de téléphones portables, à l'occasion des épreuves du baccalauréat 2013. Alors que ce dispositif a déjà été expérimenté dans cinq académies en 2012, il vient d'être généralisé cette année. Pourtant, il apparaît qu'il n'y aura que deux appareils dans chacune des 30 académies, ce qui rend leur utilisation aléatoire eu égard aux 4 737 centres d'examen. Elle lui demande donc si une généralisation de ce dispositif est envisagée et dans quels délais.

Texte de la réponse

Durant la session de juin 2012 du baccalauréat, l'utilisation de quelques dizaines de détecteurs de téléphones portables a été expérimentée dans 5 académies : Créteil, Paris, Reims, Rouen et Versailles. Le bilan de cette expérimentation s'est révélé globalement positif et il a été décidé de généraliser l'utilisation de ces matériels dans l'ensemble des académies pour la session 2013 de l'examen. Il a été adressé aux recteurs, le 2 avril dernier, un courrier les invitant à se doter d'un certain nombre de ces détecteurs (quelques dizaines selon la taille des académies) et à les déployer dans leurs différents centres d'épreuves en instaurant, le cas échéant, une rotation entre plusieurs centres tout au long de la semaine que durent les épreuves écrites du baccalauréat. En outre, plusieurs centres d'examens ont pris l'initiative de s'équiper eux-mêmes de ces matériels pour pouvoir en disposer à leur guise tout au long de l'année scolaire. Dans ces conditions, le chiffre de deux détecteurs par académie avancé par certains médias est inexact au regard du nombre de centre d'examens concernés et des dispositions prises par les services académiques.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30218

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6577

Réponse publiée au JO le : [7 janvier 2014](#), page 224